

HC  
115  
•A25262314  
industrie  
électroni-  
que

Departmental Library  
Chief Librarian  
(93/1)

1E, 1F

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT  
FÉDÉRAL SUITE AUX  
RECOMMANDATIONS DU GROUPE  
DE TRAVAIL SUR

# L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉLECTRONIQUE



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

DEPARTMENT OF INDUSTRY  
TRADE & COMMERCE  
LIBRARY  
MAY 9 1979  
BIBLIOTHÈQUE  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

TABIE I

*L'Canada*

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

AUX RECOMMANDATIONS DU

TABIE II

GROUPE CONSULTATIF

DE

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉLECTRONIQUE

ANNEXE I

Composition du groupe consultatif de l'industrie  
canadienne de l'électronique

Avril 1979

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	1
<u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif - Un aperçu	3
<u>PARTIE II</u>	
Réponse détaillée aux recommandations du groupe consultatif	6
Technologie	6
Financement	10
Marchés	13
Systèmes électroniques	16
Autres problèmes généraux	17
<u>ANNEXE I</u>	
Composition du groupe consultatif de l'industrie canadienne de l'électronique	

## INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres ont entrepris de consulter le secteur privé sur les mesures à prendre pour améliorer le rendement et les perspectives des secteurs de la fabrication, de la construction et du tourisme au sein de l'économie canadienne. Vingt-trois groupes consultatifs de l'industrie, composés de représentants de la direction, du salariat et du milieu universitaire, ont été formés. Des représentants des gouvernements provinciaux y ont également participé. En août 1978, chacun des groupes consultatifs avait terminé une série de rencontres et avait soumis aux ministres fédéral et provinciaux de l'industrie, et au public, un rapport sur les conditions prévalant au sein de leur industrie. Ces rapports portent sur une variété de sujets et le gouvernement fédéral considère que les recommandations qui s'y trouvent sont importantes pour le développement futur de politiques industrielles.

Suite au travail des groupes consultatifs du secteur de l'industrie, un comité de deuxième palier a été établi, regroupant cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du monde des affaires, un du milieu universitaire et un président du secteur privé. Ce groupe a oeuvré à partir des rapports des groupes consultatifs, a déterminé les opinions partagées et a recommandé des politiques qui s'appliqueraient tant à l'économie de façon générale qu'à des industries précises. Le comité de deuxième palier a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

En revoyant les perspectives d'expansion industrielle au cours des prochaines années, deux objectifs en particulier ressortent des rapports préparés par les groupes consultatifs de l'industrie et par le comité de deuxième palier. L'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'industrie canadienne constitue le premier de ces objectifs. La création d'emplois à long terme constitue le deuxième objectif.

En évaluant ces rapports et les réponses du gouvernement, certains sujets reviennent constamment et revêtent une importance particulière; ils pourraient servir de cadre aux recommandations du monde des affaires et du salariat ainsi qu'aux réponses du gouvernement fédéral. Ces sujets insistent sur les mesures à prendre pour améliorer la concurrence industrielle, tout spécialement en tablant sur l'avantage comparatif, l'appui aux objectifs régionaux de développement économique et l'amélioration de la coopération entre le gouvernement, le monde des affaires et le salariat.

Bien que la substance des rapports du groupe consultatif et du comité de deuxième palier revête une importance extrême, le gouvernement considère que le processus de consultation gouvernement-secteur privé s'avère tout aussi important. À cet égard, le gouvernement fédéral considère que les résultats de ces consultations constitueront un cadre pour évaluer les politiques et programmes en vigueur et pour en désigner de nouveaux qui pourront être mis en oeuvre.

Dans le cadre de son engagement au mécanisme de consultation, le gouvernement a entrepris de répondre aux recommandations de chacun des 23 groupes consultatifs et à celles du comité de deuxième palier. Une première réponse du gouvernement est parue en novembre 1978 sous le titre "Un nouveau pas vers la croissance industrielle". Une réponse précise aux recommandations du groupe consultatif sur les mesures fiscales a été incorporée aux documents budgétaires du 16 novembre 1978. Ce document constitue l'une des 23 réponses détaillées du gouvernement fédéral aux rapports des groupes consultatifs et doit être considéré comme faisant partie du processus de consultation.

On reconnaît que, dans la plupart des cas, la mise en oeuvre des initiatives décrites dans ces réponses prendra un certain temps et que certaines autres politiques doivent être abordées. Le gouvernement continuera donc à répondre aux rapports des groupes consultatifs de l'industrie. Le gouvernement croit également que les consultations sur des problèmes particuliers des secteurs industriels doivent se poursuivre entre le monde des affaires, le salariat et le gouvernement, et qu'elles sont partie intégrante de ce travail.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF -

UN APERÇU

Il y avait accord général, au sein des membres du groupe consultatif, sur les principales questions d'importance pour l'industrie canadienne de l'électronique et les domaines exigeant des mesures gouvernementales. Pour ce qui est des recommandations de mesures de la part du gouvernement, le rapport du groupe consultatif signalait l'importance de constituer une série de mesures complémentaires qui relèveraient sensiblement le niveau d'aide fournie à l'industrie. Ce genre d'aide est jugé nécessaire, tant pour permettre à l'industrie de profiter des débouchés très prometteurs sur les marchés de l'électronique que pour compenser l'aide importante dont l'industrie bénéficie dans d'autres pays. Les politiques recommandées par le groupe consultatif visaient trois grandes questions; le maintien de la force technologique, la suffisance du financement et l'accessibilité aux marchés. Ces politiques tiennent compte des risques, du rythme rapide d'évolution de la technologie et de l'importance des achats publics. Un chapitre consacré aux systèmes électroniques faisait ressortir l'importance et le potentiel particuliers de ce secteur et proposait un certain nombre de mesures supplémentaires destinées à favoriser son expansion.

Il ressort d'un certain nombre d'initiatives prises au cours des derniers mois de 1978 que le gouvernement fédéral se préoccupe de favoriser l'expansion et la compétitivité de l'industrie canadienne, en particulier les secteurs fortement axés sur la technologie, comme l'électronique. Dans le domaine de la technologie, le fait saillant des efforts du gouvernement a été l'annonce, par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, que le Cabinet s'était engagé à accroître les dépenses de recherche et de développement. Cet engagement s'est sensiblement concrétisé par les augmentations du crédit d'impôt à la recherche et au développement, annoncées dans le budget de novembre 1978, ainsi que par le renforcement et l'élargissement de l'aide à l'innovation dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises. L'accroissement des crédits d'impôt à l'investissement, à la recherche et au développement, et un certain nombre d'autres modifications aux stimulants fiscaux annoncés dans le budget ont également pour objet de placer des crédits supplémentaires entre les mains des entreprises nationales, dans les limites des strictes contraintes budgétaires que le gouvernement s'est actuellement imposées.

De même, plusieurs initiatives du gouvernement témoignent du fait qu'il prend de plus en plus conscience du rôle que la politique d'achats publics peut jouer relativement à l'expansion industrielle. L'annonce faite par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, en juin 1978, renfermait un engagement à accroître la sous-traitance des travaux de recherche et de développement, à encourager davantage l'exploitation commerciale des techniques mises au point dans les laboratoires du gouvernement et à accroître l'ensemble des achats publics des ministères, avec le temps, de manière à augmenter leurs avantages pour l'expansion industrielle. Un mécanisme d'examen des achats publics, au palier fédéral, est en voie d'élaboration; il a pour objet d'étudier les répercussions, sur l'industrie, des importants achats publics. En outre, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont commencé à travailler en collaboration à des moyens de rationaliser les politiques et pratiques d'achats publics des gouvernements et de faire en sorte qu'elles appuient mieux l'industrie canadienne, tout en respectant les obligations internationales du Canada.

Le gouvernement fédéral se range à l'avis du groupe consultatif que le secteur de l'électronique a un rôle crucial de catalyseur à jouer pour ce qui est d'accroître la complexité technologique et la compétitivité de l'industrie canadienne. À la lumière de ces faits, le gouvernement a annoncé la création d'une politique nationale d'expansion de l'industrie de l'électronique, dans le cadre de laquelle il accordera \$50 millions de subventions au cours des trois prochaines années, dont \$10 millions sont attribués pour l'année financière en cours. Ces mesures visent à aider l'industrie à répondre vigoureusement et positivement au défi et aux débouchés résultant de la croissance remarquable du secteur de l'électronique. C'est l'aide financière qui constitue l'élément-clé de cette politique. Ce programme comprend également d'autres mesures comme l'utilisation du pouvoir d'achat du gouvernement pour augmenter le rendement de l'industrie au Canada, et un certain nombre de projets relatifs au secteur des télécommunications, comme TELIDON, l'optique de fibres et les émetteurs mobiles. On a décidé de ramener au Canada les éléments des satellites Anik-D de SPAR - Aerospace Products Ltd et de partager les dépenses supplémentaires au titre du développement.

L'aide financière comprendra deux composantes: en premier lieu, élargir et modifier le Programme d'expansion des entreprises du ministère de l'I et C, afin d'aider les entreprises de l'électronique à entreprendre des projets d'envergure qui contribueront à accroître la production ou les travaux de recherche et de développement; en second lieu, encourager l'utilisation accrue de dispositifs microélectroniques et leur production au Canada; cette partie du programme sera mise au point en collaboration avec l'industrie afin d'assurer que les mesures correspondent aux besoins variés et précis des entreprises.

Si l'on veut que les modifications au niveau de la politique en matière d'achats profite à l'industrie de l'électronique il faudra que le gouvernement tienne compte de nouveaux facteurs dans ses procédures d'achat. Dernièrement, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures dans le but d'utiliser plus efficacement son pouvoir d'achat afin de favoriser l'expansion industrielle. Un certain nombre de projets dans le domaine de la technologie des communications, comme par exemple TELIDON et l'optique des fibres, devraient représenter des avantages technologiques et des débouchés pour les entreprises canadiennes engagées dans ces domaines. Le projet Anik-D créera 580 emplois à SPAR et cela devrait contribuer à assurer au Canada une part du marché mondial des satellites de communication.

Les recommandations particulières du groupe consultatif se trouvent dans le chapitre qui suit. Elle sont groupées dans certains cas. Chacune est suivie d'un exposé du gouvernement concernant les mesures prises pour y donner suite.

PARTIE II

RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF

TECHNOLOGIE

1. Recommandation

- i) Que des stimulants à la recherche et au développement fassent partie d'un programme national d'expansion industrielle qui serait établi par le Cabinet. La responsabilité ministérielle première serait confiée au Ministre de l'Industrie et du Commerce (I et C). D'autres ministres verraient à ce que leurs ministères travaillent de façon coordonnée à l'appui du programme national.
- ii) Que le Cabinet approuve des objectifs précis en matière de stimulants à la recherche et au développement, visant à évaluer les progrès. Il faudra étudier l'élément temps et les procédés d'innovation avant de fixer les objectifs et de formuler des politiques fermes et des programmes.
- iii) Que le ministre de l'I et C établisse des lignes directrices pour l'application des stimulants à la recherche et au développement, en se concentrant sur les industries qui sont ou qui pourraient être compétitives sur le marché international, et qui ont une base commerciale solide, afin de choisir les possibilités de recherche et de développement qui offrent les meilleures chances de réussite et les plus grands avantages économiques.

Réponse du gouvernement (Accord partiel)

La politique nationale de l'expansion de l'industrie de l'électronique constitue un engagement du gouvernement fédéral à subventionner son développement. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement a prévu un ensemble de mesures destinées à aider financièrement cette industrie, des modifications à sa politique des achats et des dispositions relatives à l'achat au Canada des satellites Anik-D. L'importance vitale de la recherche dans cette industrie et la nécessité d'intégrer des stimulants à la R et D concurremment à d'autres formes d'assistance ont été reconnues et l'on en tient largement compte dans les deux programmes d'aide financière. Ces programmes prévoient une assistance financière pour les grands projets de R et D et pour les travaux de recherche, de développement et de conception liés à la production et à l'application des dispositifs microélectroniques.

La capacité concurrentielle sur le plan international entre en ligne de compte à l'examen des modalités d'application du Programme d'expansion des entreprises (PEE) et du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP); et, dans le cas du PEE, la rentabilité est le principal critère. Le gouvernement surveillera de près dans quelle mesure les stimulants existants s'ajustent aux besoins d'une industrie à haute technicité comme celle de l'électronique.

En novembre 1978, le ministre d'Etat aux Sciences et à la Technologie a convoqué une conférence fédérale-provinciale sur la recherche et le développement industriels. On y a discuté, entre autres, de l'avantage d'établir des objectifs nationaux en matière de R et D, en consultation avec le monde des affaires et en tenant compte des priorités provinciales. On a convenu que ce concept nécessite une étude plus approfondie et, à l'heure actuelle, il fait l'objet d'un examen détaillé entre le Ministère et chaque province

2. Recommandation

Que les stimulants à la recherche et au développement soient déterminés et mis en application dans le cadre du programme national d'expansion industrielle. Les recommandations suivantes s'adressent directement aux gouvernements:

- Prévoir un dégrèvement d'impôt sur les travaux de recherche et de développement, équivalent à 25% de toutes les dépenses courantes et cumulatives à ce poste, au lieu des crédits d'impôt actuels de 5%. Ce dégrèvement pourrait faire l'objet d'un report de cinq ans.
- Réduire les impôts sur les profits des nouvelles entreprises ou sur les produits nouveaux découlant de la recherche et du développement.

Réponse du gouvernement (Accord partiel)

La réponse au groupe consultatif sectoriel contenue dans les documents budgétaires du 16 novembre souligne:

Le gouvernement fédéral souscrit à l'objectif d'une augmentation de l'effort R et D au Canada, en insistant sur le développement et l'utilisation dans le pays. À cette fin, d'importants stimulants fiscaux ont été offerts à ceux qui effectuent de la R et D, des encouragements supplémentaires étant prévus pour ceux qui accroissent leurs dépenses à ce même poste.

Les dépenses courantes et en capital de R et D peuvent être amorties à 100% au cours de l'année où elles sont effectuées. Depuis 1977, ces dépenses donnent droit au crédit d'impôt pour investissement. Il est proposé dans ce budget de doubler le taux de base de ce crédit pour la R et D, le faisant passer de 5% à 10%. Le taux du crédit serait fixé à 20% dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie.

Le budget contient une disposition spéciale favorable à la R et D dans les petites entreprises canadiennes. Celles d'entre elles qui ont droit au taux réduit d'imposition des sociétés bénéficieront d'un crédit d'impôt à l'investissement de 25% pour toutes les dépenses de la R et D engagées où que ce soit au Canada au cours des trois années précédentes.

Ces mesures ont permis de compenser jusqu'à 80% des frais associés à la recherche et au développement.

3. Recommandation

Raffermir le mécanisme actuel d'aide à la recherche et au développement, pour permettre un financement important des travaux de recherche et de développement par des secteurs choisis de l'industrie, surtout pour ceux qui offrent des possibilités d'exportation, et pour les petites entreprises.

Réponse du gouvernement (Accord)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a annoncé qu'une aide accrue serait apportée aux travaux de recherche dans le cadre du PEE. Le budget annuel prévu, en subventions visant à encourager la recherche, la conception et le développement dans des secteurs à risque élevé, passera de \$25 à \$60 millions et la participation du Ministère dans le cadre du PEE atteindra 75% des frais directs. Le programme de travail en coopération avec les gouvernements provinciaux sur les objectifs nationaux de la recherche et du développement, dont il est question ici, doit fournir le genre de renseignements et d'analyses nécessaires pour rendre le financement de la R et D plus sélectif.

La nouvelle politique nationale d'expansion de l'industrie de l'électronique constituera aussi une nouvelle source de fonds pour la R et D. Les fonds destinés aux grands projets pourront fournir une assistance financière pour les grands projets de R et D, tandis que le programme destiné à encourager le développement et l'utilisation des dispositifs micro-électroniques offrira des fonds pour les projets de R et D ayant trait à la conception et à la fabrication de circuits intégrés et à leur application à d'autres produits.

4. Recommandation

Appuyer de façon sélective et constante l'activité de recherche dans les universités et encourager celles-ci à effectuer plus de travaux de recherche appliquée en collaboration avec l'industrie.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Il existe déjà des programmes visant à promouvoir l'échange de la technologie, comme les programmes STEP-EX et Mini IRAP relevant du Conseil national de recherches, qui incitent les universités à effectuer des recherches avec l'industrie. En plus de ces mécanismes, le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie a annoncé l'intention du gouvernement d'établir des centres d'innovation dans les universités afin d'aider l'industrie, et tout particulièrement les petites entreprises et les inventeurs, à exploiter commercialement leur nouvelle technologie.

5. Recommandation

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce mette sur pied des mécanismes permettant de maintenir l'élan des stimulants à la recherche et au développement, d'en suivre les progrès et d'en faire rapport au Cabinet.

Que les stimulants à la recherche et au développement soient appuyés par d'autres programmes, dans le cadre du programme national d'expansion industrielle, qui accroîtront les chances de réussite.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le gouvernement vérifiera, de façon continue, l'efficacité des stimulants à la recherche et au développement pour toute l'industrie.

6. Recommandation

Continuer d'insister sur l'adjudication de contrats pour les travaux de recherche et de développement.

Réponse du gouvernement (Accord)

Le gouvernement s'est engagé à accroître le nombre de contrats adjudgés pour les travaux de recherche et de développement. De plus, le programme de projets non sollicités, par exemple, bénéficiait de \$12 millions l'an dernier, de \$13,5 millions cette année, tandis qu'un montant de \$15 millions est attribué pour l'année 1979-1980.

7. Recommandation

Conclure des accords commerciaux en vue d'ouvrir des marchés d'exportation choisis ou d'établir des centres de recherche et de développement au Canada (dans le cas des sociétés non canadiennes) en retour d'un accès étranger à des marchés canadiens choisis.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le gouvernement concentre actuellement ses efforts sur la libéralisation du commerce par le biais des négociations commerciales multilatérales qui devraient se terminer vers le milieu de 1979. Il étudiera d'autres façons d'aborder le problème à la lumière des résultats des NCM.

En mars 1978, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a annoncé la mise en vigueur de nouvelles directives nécessitant l'évaluation des avantages possibles pour le Canada, dans le domaine de la recherche et de la technologie, des demandes portant tant sur de nouvelles acquisitions que sur l'établissement de nouvelles entreprises.

8. Recommandation

Que le Cabinet et les ministres appuient des stimulants à la recherche et au développement en encourageant:

- la collaboration des gouvernements provinciaux
- le climat politique et commercial qui récompense les travaux réussis de recherche, de développement et d'innovation
- les stimulants économiques, sociaux et scolaires qui permettent de mettre au point une technologie poussée, ainsi que d'attirer et de garder au Canada les travailleurs spécialisés et les entreprises de technologie de pointe.

#### Réponse du gouvernement (Accord)

La question de la recherche et du développement a été discutée lors des réunions fédérales-provinciales des ministres qui ont eu lieu en novembre dernier. Les ministres ont convenu d'accorder la priorité au rendement de la recherche et du développement et à l'appui qu'il faut lui apporter, et se sont engagés à étudier à nouveau la pertinence des mesures déjà prises et à considérer de nouvelles propositions, le cas échéant.

#### FINANCEMENT

##### 9. Recommandation

- i) L'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour le secteur de l'électronique ainsi que l'adoption de mesures réalistes d'échelonnement pour les reports de pertes en capital. Cette exemption se rattacherait aux actions seulement et serait conditionnelle à la détention de l'investissement par l'investisseur original pour une période de temps permettant d'atteindre le but de l'investissement.
- ii) Permettre les transferts de pertes aux investisseurs dans des sociétés privées nouvellement constituées en corporations, de telle sorte que les pertes subies par une nouvelle société au début de son exploitation pourraient faire l'objet d'un calcul proportionnel dont les investisseurs se serviraient pour établir leur situation fiscale personnelle. Une disposition semblable existe aux États-Unis; elle est connue sous le nom de "Chapter S".
- iii) La création d'un fonds pour fournir un revenu exempt d'impôt, pendant un certain nombre d'années, sans érosion du capital investi; ce fonds pourrait englober les caractéristiques suivantes:
  - Un prêt à découvert pour lequel le taux d'intérêt maximal serait le taux bancaire de base
  - Après une période de 10 ans, une possibilité de remboursement à la valeur nominale ou de conversion en capital-actions de la société, moyennant un montant nominal d'investissement supplémentaire

- Il serait subordonné à toute autre créance de la société
- Les remboursements et l'intérêt seraient réputés être une récupération du capital, jusqu'à concurrence de l'investissement initial, et comme une déduction de revenu pour la société
- Une disposition prévoyant la déduction des pertes sur les autres revenus

Réponse du gouvernement (Accord partiel)

La politique nationale d'expansion de l'industrie de l'électronique permettra en partie de répondre à certaines questions soulevées dans les recommandations concernant le financement. Grâce au programme destiné à subventionner les grands projets, l'industrie pourra obtenir du gouvernement des sommes considérables lui permettant de se lancer dans de nouveaux projets d'envergure. Ceci permettra de réduire quelque peu la dette des entreprises qui auront ainsi la chance de connaître une bonne expansion grâce à la réalisation de leurs projets. Cela permettra également aux petites et aux nouvelles entreprises du secteur de la micro-électronique d'obtenir, grâce au programme d'assistance à la micro-électronique, des fonds leur permettant d'encourager l'établissement au Canada d'ateliers indépendants de conception et de production individualisée.

Pour répondre aux considérations plus détaillées des recommandations, le gouvernement fédéral croit que des considérations relatives à l'impôt sur les actions et au revenu nécessitent l'inclusion de l'impôt sur les gains en capital à des fins fiscales. Ainsi, il n'est pas encore disposé à éliminer l'impôt sur cette source de revenu. Des réductions importantes de l'impôt sur les gains en capital compliqueraient davantage le régime fiscal en créant de nouveau un écart considérable entre le traitement fiscal de cette source de revenu et les distributions des corporations sous forme de dividendes. Cela nécessiterait la réintroduction de règles pour écarter les abus fiscaux, ce qui rendrait nulles les modifications apportées à l'impôt en 1977 qui, elles, simplifiaient la structure fiscale des sociétés dans le domaine du dépouillement des surplus et de la réorganisation.

Afin de réduire au minimum les répercussions sur les subventions, l'introduction en 1972 de l'impôt sur les gains en capital ne touchait que la moitié des gains sur le revenu et était complétée par des réductions importantes au niveau des taux d'impôt sur des revenus plus élevés et par l'élimination des impôts fédéraux sur les successions et les dons.

Les derniers budgets ont prévu des transferts, libres d'impôts, des gains en capital entre les générations, dans le cas des petites entreprises, et ont libéralisé la déductibilité des pertes de capital par rapport à d'autres revenus. Les gains en capital sont également admissibles à la déduction de \$1000 du revenu des investissements.

Le gouvernement fédéral a mis en place des méthodes plus efficaces pour favoriser l'investissement privé, tout en évitant les sérieuses répercussions du retrait de l'impôt sur les gains en capital.

Dans les documents budgétaires du 16 novembre, la réponse au groupe consultatif souligne l'importance croissante du financement par fonds propres, en partie grâce aux récentes modifications budgétaires. En voici un extrait:

"Comme les autres pays industrialisés, le Canada connaît une période d'incertitude dans le climat des entreprises, qui s'accompagne d'une faiblesse du financement par fonds propres. Les marchés des actions ont manifesté des signes d'amélioration sensible cette année, marqués notamment par une assez bonne tenue des marchés boursiers au Canada.

"Ce phénomène reflète certainement, en partie, les importants changements apportés ces dernières années au régime fiscal des entreprises et de leurs actionnaires. La majoration des dividendes et du crédit d'impôt revêt un intérêt particulier et direct pour les investissements en actions, de même que le report de l'impôt sur les gains en capital lors du transfert entre générations d'actions de petites entreprises et lors de la vente de biens d'entreprise pour une réinstallation et, enfin, la possibilité de choisir définitivement le régime des gains en capital pour la plupart des genres de titres canadiens.

"Les changements fiscaux susmentionnés, de même que d'autres mesures fiscales touchant les entreprises, ont créé des conditions favorables aux achats d'actions au Canada. En fait, le revenu du capital est, dans nombre de cas, imposé beaucoup moins lourdement que le revenu d'un emploi."

En plus de ces mesures, le gouvernement s'est montré de plus intéressé à aborder les problèmes financiers particuliers aux petites entreprises. Le thème des mécanismes de financement par fonds propres des petites entreprises a été soulevé la première fois dans la publication gouvernementale sur la stratégie des petites entreprises, intitulée "Perspectives". Ensuite, le ministre d'État à la petite entreprise a déposé un document de travail public à la Chambre des communes, le 24 mai 1978. Des consultations se sont alors amorcées avec les provinces, les associations professionnelles et le secteur privé, qui y ont tous pris une part active. On étudie présentement la possibilité d'avoir des représentants du groupe consultatif pour examiner la question de la disponibilité des actions.

## MARCHÉS

### 10. Recommandation

Une politique relative aux achats doit être établie dans le but de sélectionner des "instruments choisis" dans certains domaines où des compétences uniques ont été ou peuvent être élaborées. Ces domaines représenteraient probablement la variable des réalisations technologiques là où des possibilités valables existent pour la pénétration des marchés étrangers.

Le groupe consultatif reconnaît que cette proposition nécessitera la modification des règlements sur les achats et les pratiques du gouvernement, et prie donc les gouvernements de faire des exceptions appropriées afin d'exploiter les possibilités variables.

### 11. Recommandation

Accorder la préférence aux produits canadiens dans certaines industries choisies.

### 12. Recommandation

Il faut élaborer une politique d'achat préférentiel des produits canadiens sur certains marchés, qui reposerait sur un nouveau concept de contenu canadien rattaché à l'expansion industrielle à long terme du Canada. Un exemple serait l'utilisation de compétences techniques canadiennes, qui accélérerait l'expansion des entreprises suivant un mode viable et soutenable.

Il y a lieu de promouvoir une politique dite "d'achat préférentiel" des produits canadiens par l'intermédiaire des divers ministères des gouvernements fédéral et provinciaux et tous les ministères devraient encourager l'expansion de l'industrie nationale. Cette politique devrait s'appliquer aux sociétés d'État et aux entreprises de services publics.

Il y a lieu d'adopter des politiques en vue d'encourager ou, dans le cas de gros contrats, d'exiger des consultations entre les divers ministères du gouvernement fédéral afin qu'ils normalisent et consolident leurs exigences assez rapidement, dans le but de porter au maximum la participation de l'industrie canadienne.

Tous les paliers de gouvernement et les entreprises de services publics devraient adopter une politique qui autoriserait au besoin de payer plus cher aux fournisseurs canadiens des biens et services qui auraient, estime-t-on, une incidence importante sur l'expansion à long terme d'une industrie ou de l'économie dans son ensemble. Il faut reconnaître que le prix pourra être considérable au début; il devrait être considéré comme un investissement qui diminuerait avec le temps.

Réponse du gouvernement (10, à l'étude; 11 et 12, accord de principe)

Les ministres de l'Industrie, lors de leur réunion du 7 novembre 1978, se sont entendus pour former un groupe d'étude sur l'opportunité d'utiliser la politique d'approvisionnement comme outil d'expansion industrielle. Le groupe étudierait les possibilités de coopération entre les gouvernements, y compris les possibilités de normalisation et de collaboration dans l'élaboration de modèles et de spécifications. Ce groupe de travail doit présenter son rapport aux Premiers Ministres en 1979.

Le gouvernement fédéral a annoncé une série de mesures qui, ensemble, constituent la politique nationale des achats. Les étapes comprennent la mise sur pied d'un nouveau Fonds d'expansion des sources d'approvisionnement, dont le budget de fonctionnement pour la première année s'élève à \$25 millions. Ce fonds aidera le gouvernement à atteindre le double objectif d'obtenir les meilleurs prix pour l'argent dépensé et de promouvoir le développement de l'industrie canadienne en tant que fournisseur principal du gouvernement.

Dans le cadre du fonds, on trouve également un système d'examen des achats qui prévoit une consultation précoce avec l'industrie et une plus grande coordination au sein du gouvernement fédéral en ce qui concerne la planification des achats plus importants du gouvernement. Parmi les autres mesures de cette politique, on retrouve des subventions accordées aux fournisseurs du gouvernement pour contribution à des buts économiques précis, des augmentations éventuelles de la valeur des contrats gouvernementaux dans les régions de chômage élevé, une expansion de l'Office des normes du gouvernement canadien pour inclure des représentants de tous les niveaux du gouvernement, du patronat, des syndicats et des groupes de consommateurs, une insistance soutenue pour que le travail en sous-traitance, dans le cadre des achats gouvernementaux, soit exécuté par des entreprises canadiennes, tout spécialement dans les domaines des petites entreprises et de la technologie de pointe, et du travail plus poussé avec les provinces afin de coordonner les politiques d'achat des gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'augmenter au maximum les avantages industriels.

La politique nationale d'expansion de l'industrie de l'électronique stipule que les fonds qui seront mis à la disposition de ce secteur devront servir en priorité à améliorer le rendement de cette industrie.

13. Recommandation

Lorsqu'il serait impossible d'éviter des achats étrangers importants, la politique devrait prévoir la conclusion d'accords de compensation en tant qu'élément du contrat d'achat.

Réponse du gouvernement (Accord)

Il est évident que le gouvernement fédéral a toujours cherché à obtenir des avantages industriels en contrepartie s'il avère nécessaire de faire appel à un fournisseur étranger pour un contrat important. En voici deux exemples récents: il s'agit des négociations relatives à l'achat d'un avion patrouilleur à grande autonomie et à l'acquisition du nouveau chasseur. Le mécanisme d'examen des achats, récemment mis sur pied, permettra de cerner et de planifier à l'avance les implications socio-économiques des principaux achats dont la valeur se situe entre \$2 millions et \$100 millions. Les achats de plus de \$100 millions sont planifiés et effectués par un comité spécial.

14. Recommandation

En évaluant les avantages comparatifs des achats faits à l'étranger et au pays, l'avantage économique net pour le pays devrait être reconnu et appliqué.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le gouvernement étant tenu d'économiser, cette recommandation ne peut être adoptée qu'en termes très généraux. Le paiement de primes pour un contenu canadien supérieur à 10% sera étudié par le Comité interministériel d'examen des achats, en voie de formation par le gouvernement fédéral afin d'évaluer les incidences socio-économiques des achats importants de ce gouvernement.

15. Recommandation

Quant aux barrières non tarifaires, des mesures réciproques doivent faire partie de la politique commerciale du Canada.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

La négociation de codes de conduite et d'autres mesures visant à mieux réglementer l'utilisation des barrières non tarifaires, telles que les achats gouvernementaux et les barrières techniques, ou à en réduire l'incidence, constitue un des principaux sujets discutés dans le cadre des NCM. Le concept de la réciprocité

globale est fondamental pour les négociations.

16. Recommandation

Il y a lieu d'élaborer des procédures pour coordonner les achats des sociétés de l'État et des entreprises de services publics, à tous les niveaux de gouvernement.

Réponse du gouvernement (À l'étude)

Le gouvernement s'est engagé à examiner les répercussions de l'extension des politiques d'achats publics du gouvernement fédéral aux sociétés fédérales de la Couronne. Certaines sociétés de la Couronne utilisent déjà le ministère fédéral des Approvisionnements et Services pour obtenir certains approvisionnements. Le gouvernement fédéral a également proposé que cette question soit étudiée par le comité fédéral-provincial sur la politique d'achat, établi depuis peu.

SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES

17. Recommandation

- i) Que tous les paliers du gouvernement, les sociétés d'État et les entreprises de services publics s'efforcent d'acheminer les projets d'électronique de systèmes par l'entremise d'entrepreneurs canadiens.
- ii) Que l'on encourage l'appartenance canadienne des firmes d'électronique de systèmes afin de développer progressivement des compétences canadiennes en matière de systèmes.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Ces recommandations concernent la politique d'achat et, de façon plus générale, la définition d'objectifs industriels. Par conséquent, ces questions doivent être abordées par une consultation et une coopération continues avec les gouvernements provinciaux. En ce qui concerne l'achat de systèmes électroniques par l'intermédiaire d'entrepreneurs canadiens, un comité d'examen de la politique fédérale d'achat a été établi pour étudier ces questions et pour proposer aux ministres des politiques appropriées. Il est bon de rappeler que la politique du gouvernement visant à faire appel aux entreprises canadiennes de systèmes, en tant que principal entrepreneur, dans le cadre du Programme des frégates de patrouille, est conforme à l'orientation des recommandations. Le gouvernement a également annoncé son intention de recourir à SPAR Aerospace en priorité pour la fabrication des satellites Anik -D et de partager avec cette entreprise une partie des dépenses supplémentaires au titre du développement.

18. Recommandation

- i) Que les gouvernements et l'industrie élaborent des programmes de planification convenables pour s'assurer que le personnel clé des groupes des systèmes demeure occupé entre les projets.
- ii) Que le secteur des systèmes puisse accepter un certain degré de fabrication étrangère et que les gouvernements l'acceptent.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le gouvernement reconnaît qu'il ne serait pas souhaitable d'adopter une politique d'autosuffisance dans le commerce des systèmes électroniques; cependant, il partage avec l'industrie le désir de renforcer et d'élargir autant que possible la compétence du Canada dans ce domaine.

Le Comité d'examen des achats, au moment d'évaluer les achats considérés comme ayant une incidence socio-économique importante, accordera une attention toute particulière aux projets qui concernent l'électronique de systèmes.

19. Recommandation

Les gouvernements devraient reconsidérer leurs politiques de prix fixes pour le logiciel, du moins pendant les premières étapes des grands projets.

Réponse du gouvernement (Accord partiel)

Le gouvernement utilise à l'heure actuelle des méthodes plus souples en matière d'adjudication pour les projets de mise au point de logiciel à risque moyen ou élevé. Les projets à faible risque continueront d'être adjudgés selon un prix fixe.

AUTRES PROBLÈMES GÉNÉRAUX

20. Recommandation

Le groupe consultatif a examiné la question de la propriété étrangère et a conclu que le facteur important n'est pas la propriété mais le comportement des entreprises.

Le groupe consultatif recommande la publication d'un ensemble de lignes directrices concernant le comportement des entreprises.

Réponse du gouvernement (À l'étude)

Le problème de la propriété étrangère est compliqué et difficile, et on doit étudier attentivement les implications de toute modification apportée à la politique actuelle tant pour les entreprises canadiennes qu'étrangères, dans toutes les industries. On attend de chaque entreprise, quelque soit sa propriété, qu'elle respecte les lois de l'industrie.

21. Recommandation

Pour ce qui a trait à l'expansion économique régionale, le groupe consultatif recommande:

- i) que l'industrie de l'électronique soit considérée comme un instrument d'expansion régionale spécialisé;
- ii) que la politique d'expansion régionale concernant le secteur insiste sur la nécessité de profiter des points forts et des besoins régionaux; et
- iii) que les gouvernements ne se servent pas des subventions ou de la politique d'achat pour encourager artificiellement l'industrie de l'électronique à seule fin de créer des emplois temporaires.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le gouvernement reconnaît que l'industrie de l'électronique apporte une contribution importante au développement régional. Comme la plupart des autres industries dans le secteur manufacturier, l'industrie de l'électronique est admissible à des subventions au développement régional. Le gouvernement, en offrant une aide par le biais du Programme de subventions au développement régional (PSDR) et d'autres programmes de subventions, fait tout ce qui est possible pour éviter la fragmentation de l'industrie. Un objectif sous-tendant ces efforts est de stimuler et de favoriser le développement des possibilités de l'industrie.

La politique de développement régional est déjà très orientée vers des objectifs à long terme. Les ententes-cadres de développement régional, ont une durée de 10 ans. Il y a également lieu de signaler qu'une bonne partie du budget du MEER est consacrée à des investissements d'infrastructure socio-économique servant de tremplin à une expansion permanente à long terme.

22. Recommandation

Le groupe consultatif appuierait une initiative conjointe du gouvernement, de la main-d'oeuvre et de l'industrie en vue d'effectuer les tâches suivantes:

- i) une évaluation des compétences disponibles et des besoins futurs de l'industrie;
- ii) une évaluation de la capacité des systèmes actuels de formation et d'éducation en vue de répondre à ces besoins; et
- iii) une évaluation de la mobilité au niveau des emplois spécialisés.

Réponse du gouvernement (Accord)

Le gouvernement se dit prêt à collaborer à tout projet en ce sens présenté conjointement par la main-d'oeuvre et l'industrie.

23. Recommandation

À l'égard du financement à l'exportation, le groupe consultatif recommande:

- i) que l'on demande à la Société pour l'expansion des exportations de fixer des conditions et des modalités de financement qui correspondent à celles qu'ont adoptées les agences de crédit à l'exportation des autres pays. En ce qui concerne les taux d'intérêt, cela peut supposer une subvention dont le taux serait inférieur à celui des emprunts de la SEE;
- ii) que l'on demande à la SEE d'adapter ses conditions d'assurance de manière qu'elle puisse pleinement faire concurrence à celles qu'offrent les autres pays;
- iii) que l'on établisse un "troisième volet" de financement des exportations aux projets canadiens d'investissement, financement qui serait destiné aux pays à revenu moyen, trop "riches" pour justifier un financement de l'ACDI sans intérêt pour une durée de 50 ans mais qui ne peuvent se permettre le taux élevé de la SEE. Par ailleurs, une plus grande souplesse de la politique de l'ACDI en vue d'appuyer une certaine portion des projets canadiens d'investissement dans les pays en voie de développement, de concert avec le financement de leur SEE pour les autres parties du même projet, pourrait aboutir aux mêmes résultats.

Réponse du gouvernement (À l'étude)

Le gouvernement a entrepris une étude pour comparer les modalités

et conditions de la SEE avec celles offertes par les pays concurrents. S'il juge que les méthodes de financement des exportations de la SEE sont moins concurrentielles que celles d'autres pays et font ainsi perdre des occasions d'affaires aux industries canadiennes, les ministères feront une analyse des coûts et des avantages que comporterait une adaptation de nos conditions à celles des autres pays, compte tenu de nos obligations à l'échelle internationale.

Le gouvernement se propose:

- a) d'entreprendre une étude sur les moyens d'améliorer les modalités de financement dans le cas des projets à l'étranger qui ne peuvent profiter des programmes de la SEE ou de l'ACDI;
- b) d'étudier les répercussions des programmes d' "aide liée" et de vérifier s'il serait possible d'utiliser ce genre de programme de façon plus efficace, tout en se conformant à la stratégie globale établie à cet égard et à la politique d'ensemble du gouvernement en matière d'aide à l'industrie.

24. Recommandation

Le groupe consultatif recommande au gouvernement d'appliquer des politiques monétaires et fiscales qui permettront d'assurer que le taux de change continue de refléter la position réelle du Canada sur les marchés mondiaux. On devrait surtout prendre garde que les entrées considérables de capitaux ne fassent hausser le taux de change de manière à ce que l'industrie canadienne se trouve de nouveau dans une position non concurrentielle.

Réponse du gouvernement (Accord partiel)

Le Canada a un taux de change fluctuant. En plusieurs occasions, le ministre des Finances a souligné publiquement l'intention du gouvernement de poursuivre une politique qui maintiendra la valeur du dollar canadien à un niveau reflétant la compétitivité internationale du Canada.

25. Recommandation

Que le numéro tarifaire 69605-1 soit modifié de façon à interdire l'importation en franchise d'appareils électroniques et de matériel d'essai lorsqu'ils sont destinés à des organismes à but non lucratif ou à des organismes scientifiques, y compris les hôpitaux et les institutions d'enseignement.

Réponse du gouvernement (À l'étude)

Le ministre des Finances, le 20 décembre, a déposé à la Chambre des communes le rapport de la Commission du tarif sur la question. La Commission recommande une réduction marquée de la portée de l'importation en franchise en vertu de ce numéro tarifaire, c'est-à-dire que l'importation en franchise ne s'applique qu'aux produits qui ne sont pas de fabrication nationale. Le gouvernement étudie actuellement les recommandations du rapport. Il tiendra parallèlement compte du point de vue du groupe consultatif.

26. Recommandation

Que les recommandations de la Commission du tarif (référence 150) pour l'abolition des tarifs sur les ordinateurs soient prises en considération dans l'élaboration de la politique du Canada dans les négociations commerciales multilatérales.

Réponse du gouvernement (Accord)

Les négociateurs canadiens sont au courant des recommandations de la Commission du tarif pour abolir le tarif sur les ordinateurs et ils en ont tenu compte au moment d'établir la position du Canada. On espère que les NCM seront terminées au milieu de 1979.

27. Recommandation

Que l'on examine la possibilité d'éliminer la taxe de vente fédérale sur le matériel de traitement des données.

Réponse du gouvernement (Désaccord)

Dans le budget de novembre 1978, on a annoncé une réduction de la taxe de vente fédérale, qui passe de 12 à 9%, diminuant par le fait même la taxe de vente sur les ordinateurs.

Comme le soulignait la réponse au groupe consultatif contenue dans les documents budgétaires, le Comité de deuxième palier a recommandé que les concessions fiscales particulières destinées à certaines industries reposent uniquement sur des principes bien établis dans la poursuite de priorités nationales exceptionnelles. En agissant autrement, cela compliquerait inutilement l'administration de la fiscalité et toucherait l'assiette gouvernementale de l'impôt. Tout particulièrement, le gouvernement n'est généralement pas d'avis qu'il devrait

accorder plus d'exemptions de la taxe de vente fédérale, car il pourrait lui en coûter beaucoup au niveau des revenus. En agissant ainsi, cela convertirait la taxe en une série d'impôts indirects qui s'appliqueraient à un nombre limité de produits.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF  
DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉLECTRONIQUE

Président

M. L.D. Clarke  
Spar Aerospace Products Ltd  
Toronto (Ontario)

Secrétaire

M. A.R. Hollback  
Direction de l'électricité et  
de l'électronique  
Ministère de l'Industrie et  
du Commerce  
Gouvernement du Canada

Syndicats ouvriers de l'industrie

M. Glen Pattinson  
Syndicat international des  
travailleurs de l'électricité,  
de la radio et de la machinerie

M. B. Rovers  
Travailleurs unis de l'automobile

M. K.G. Rose  
Fraternité internationale des  
ouvriers en électricité

Patronat

M. R.J. Bilodeau  
Honeywell Ltd  
Scarborough (Ontario)

M. D.J. Doyle  
Digital Equipment of Canada Ltd  
Ottawa (Ontario)

M. Wm. Boggs  
Canada Systems Group  
Mississauga (Ontario)

M. Oliver Hipwell  
Hermes Electronics Ltd  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

M. A.C. Boland  
Central Dynamique Ltée  
Montréal (Québec)

M. E. Hird  
Lenkurt Electric (Canada) Ltd  
Burnaby (C.-B.)

Dr. Michael C.J. Cowpland  
Mitel Corporation  
Kanata (Ontario)

M. Michael Hodson  
SED Systems Ltd  
Saskatoon (Saskatchewan)

M. James Holmes  
Electrohome Ltd  
Kitchener (Ontario)

M. J. Stark  
Northern Telecom Ltée  
Montréal (Québec)

M. John MacDonald  
MacDonald Dettwiler and Associates  
Richmond (C.-B.)

M. J.R.B. Steacie  
Leigh Instruments Ltd  
Ottawa (Ontario)

M. D.C. Reekie  
CAE Industries Ltd  
Toronto (Ontario)

M. Walter Steele  
A.E.S. Data Ltée  
Montréal (Québec)

Universitaire

Prof. John W. Manchester  
Université de Calgary  
Calgary (Alberta)

Gouvernements provinciaux

M. J. Cyprien Pelletier  
Québec

M. Keith Revill  
Ontario

OBSERVATEURS

Associations de l'industrie

Association canadienne des fabricants de matériel électrique et électronique

Association des manufacturiers canadiens

Gouvernements provinciaux

Gouvernement de la Colombie-Britannique  
Gouvernement du Manitoba  
Gouvernement de la Saskatchewan

Ministères fédéraux

Ministère des Communications  
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration  
Ministère des Finances  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Travail Canada  
Ministère de l'Expansion économique régionale  
Ministère des Approvisionnements et Services

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT  
EN FAISANT LA DEMANDE À:  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES  
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH